

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 22 novembre à 18 h 30, le Comité Syndical du S.I.R.T.O.M. légalement convoqué, s'est réuni en Assemblée Générale dans la salle des fêtes de Milly la Forêt (Essonne), sous la Présidence de M. Pascal SIMONNOT, Président et Maire de Moigny sur Ecole.

→ Étaient présentes ou représentées 27/36 communes, Mesdames et Messieurs les délégués ci-après désignés :

Communes	Noms des délégués	TITUT	SUP	POUV
Amponville (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CULATI Pierre	x		
	M. LEMAIRE Vincent			
	M. LESME Vincent			
Arville (CCGVL)	Mme THIBAULT Anne a donné pouvoir à M. Simonnot (Moigny sur Ecole)			x
	M. BESLE Jean-Pierre			
	Mme SCHAFER Sylvie			
Blandy (CAESE)	Mme PENNERON	x		
	M. THIERRY Jean-Marc			
	M. CARON Frédéric			
Boigneville (CC2V91)	M. BOUSSAINGAULT Jean-Jacques			
	Mme LARGANT Eliane			
	M. QUIOC Benjamin			
Bois Herpin (CAESE)	MME THOUEMENT			
	M. GUERTON Alain			
	M. VIRON Daniel			
Boutigny sur Essonne (CC2V91)	Mme BERGDOLT Patricia			
	M. KERGRAIS Christophe			
	Mme FROMAGE Isabelle			
Bouville (CAESE)	M. MORICHON Michel	x		
	Mme CHENU Mélanie			
	Mme DESHAYES Adeline			
Brouy (CAESE)	M. CHAPART Roch	x		
	M. SABOURIN Laurent			
	M. GEORGES Luc			
Buno Bonnevaux (CC2V91)	M. DENIS Christian	x		
	M. COUDORO Bernardin			
	M. LE GLATIN Fabrice			
Burcy (CC PAYS DE NEMOURS)	Mme MESSIAS Marinette	x		
	Mme SUREAU Anne-Marie			
	M. CHALMETTE Philippe			
Champmotteux (CAESE)	M. HERBLOT Emmanuel			
	M. MOREAU Michaël			
	M. BOURREAU AUBERT Alain			
Châtenoy (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CELADON Denis	x		
	M. MORVAN Eric			
	Mme BOURDON Claudine			

Courances (CC2V91)	M. FAUVIN Dominique M. OLLIVIER Jean-Philippe M. GARCIA José Abs excusé		x
Courdimanche / Essonne (CC2V91)	M. DUVAL Claude M. CACHELEUX Jacques Mme CATTIAUX Amandine	x	
Dannemois (CC2V91)	Mme AFONSO-RENAULT Laurence, donne pouvoir à M. FOUCHER (Moigny) M. VAUDRY Frantz M. DURAND Fabrice		x
Fromont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. JANSSEN Alexandre M. GARNIER Guillaume M. COURTOIS Pascal	x	
Garentreville (CC PAYS DE NEMOURS)	Mme GORNES Laure Mme BILLOQUET Caroline Mme MAUPIN Shirley		
Gironville sur Essonne (CC2V91)	M. DOUGNY Lloyd M. LESOURD Yann M. ANTRAIGUE Jérôme		
Ichy (CCGVL)	M. POISSON Gérald M. JACQUESSON Hervé Mme CHEREAU Cynthia		
Larchant (PAYS DE NEMOURS)	M. MEVEL Vincent M. MOUCHET Stéphane M. GREGOIRE Jean-Luc	x	x
La Forêt Sainte-Croix (CAESE)	Mme TOURQUET Brigitte M. CROSNIER Guy Mme RETHO Aude		
Maisse (CC2V91)	M. DUPERCHE Claude M. BATTEREAU Eric M. LENGLLET Jean-Marc	x	
Marolles en Beauce (CAESE)	M. PINGITORE André M. FRANCOIS Gérard Mme MEYSTER Chrystelle	x	
Mespuits (CAESE)	M. GUERIN Bertrand Mme FURMAN Sabine M. BABAULD Didier	x	
Milly la Forêt (CC2V91)	M. ANNA Jean-Marie Mme FERLAY Amélie M. BOULEY Bernard	x	
Moigny sur Ecole (CC2V91)	M. SIMONNOT Pascal dispose du pouvoir de Mme Thibault (Aryville) M. FOUCHER Yannick dispose du pouvoir de Mme AFONSO RENAULT (Dannemois) M. MASSE Jean-Pierre	x	x
Mondeville (CC2V91)	M. PESCHEUX Daniel M. PAVY Loïc M. GUYOT Eric	x	
Onchy sur Ecole (CC2V91)	M. NORMAND Jacques M. COUDER Christophe M. DELECOUR Bruno		x
Obsonville (CCGVL)	M. COURTOIS Hervé Mme BRIDET Lucile M. PRUD'HOMME Grégory		
Prunay sur Essonne (CC2V91)	M. RENONDIN Marc M. PAGES Patrick	x	

	Mme GOURIO Lorène		
Puiselet le Marais (CAESE)	M. BIDAULT Fabien	x	
	Mme DEZERT Régine		
	M. GAY Bruno		
Roinvilliers (CAESE)	M. EGEL Pascal	x	
	M. FAVEL Patrice		
	M. NOUGIERE-DEJOUX Bruno		
Rumont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. PRUVOT Yves		
	Mme BOURDON Corinne Abs excusée		
	M. SILVEIRA Domingo		
Soisy-sur-Ecole (CC2V91)	M. LEFEVRE Franck		
	Mme MOREAU Magali		
	M. LAGARRIGUE Laurent		
Valpuiseaux (CAESE)	M. MOUGIN Christophe	x	
	M. TOULOUSE Bernard		
	M. PERTHUIS Jean-Richard		
Videlles (CC2V91)	M. CHAMBON	x	
	M. NEAU Fabrice		
	Mme CABILLON Mélanie		

Membres en exercice : 36

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Votants : 25

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du dernier compte rendu (22/09/2021)
- 2- Décision modificative n°1
- 3- Création de poste – Modification du tableau des emplois
- 4- Avenant ESD – suppression du coût actuel du poste du technicien détaché
- 5- Divers
 - Point sur la collecte 2021 (Q1-Q2-Q3)
 - Retour courriers « justificatif de la part variable »
 - Présentation du futur collaborateur
 - SIREDOM : Information réseaux déchèteries

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18 H 30

M. Pascal SIMONNOT, Président du SIRTOM souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité Syndical et remercie M. Jean-Marie ANNA, délégué et Maire-adjoint de Milly-la-Forêt de nous recevoir dans sa ville.

Le Président demande l'autorisation au comité de voter une délibération supplémentaire relative au ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion.

Monsieur PESCHEUX Daniel, délégué et conseiller municipal est désigné, à l'unanimité, pour assurer le secrétariat de séance.

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU.

Le président sollicite les éventuelles observations sur le compte rendu de la dernière réunion en date du 22/09/2021, puis propose leur approbation, avec ou sans modification.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud-Francilien, à l'unanimité approuve le compte rendu de la réunion du 22 septembre 2021.

2. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Il a été proposé au comité d'adopter une décision modificative dans le cadre d'une régularisation des ouvertures budgétaires. Celle-ci concerne les créances admises en non-valeur et les dépréciations des actifs circulants. Le compte 6817 est un compte pour dépréciation des actifs circulants (= créances). Lorsque des créances sont non recouvrées depuis plus de 2 ans, il y a un risque d'irrécouvrabilité, la collectivité doit effectuer une provision sur ce compte à hauteur de 15 % du montant total de ces créances.

91408 Code INSEE	SIRTOM DU SUD-FRANCILIEN SIRTOM	DM n°1 2021
---------------------	------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6238-812 : Divers	11 615,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	11 615,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542-812 : Créances éteintes	0,00 €	7 050,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	7 050,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817-812 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	4 665,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	4 665,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	11 615,00 €	11 615,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud-Francilien, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 ci-dessus.

3. CRÉATION DE POSTE

Le Président propose la création d'un poste d'adjoint technique au 8 février 2022 dans le cas du remplacement du technicien actuellement mis à disposition au SIRTOM par la société ESD.

Le tableau des emplois est donc ainsi modifié :

Grade	Cat.	Statut	Temp/trav.	Poste ouvert	Poste pourvu
Adjoint Technique	C		100 %	Oui	Non
Adjoint Administratif ppal 2 ^{ème} classe	C	Titulaire	11.42 %	Oui	Oui
Adjoint Administratif ppal 2 ^{ème} classe	C	Titulaire	100 %	Oui	Oui
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	Titulaire	100 %	Oui	Oui

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud-Francilien, à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint technique.

4. AUTORISER LE PRÉSIDENT A ENGAGER ET SIGNER UN AVENANT AVEC E.S.D

Dans la continuité des échanges du comité du mois de septembre, le président a retenu un candidat en remplacement du technicien actuellement en poste.

Cet agent débutera sa mission au sein du SIRTOM le 9 février 2022. Sa prise de poste se déroulera de la façon suivante : Un contrat en CDD auprès de la société ESD puis un emploi auprès du SIRTOM. Il est proposé au comité d'autoriser le Président à signer un avenant au marché concernant la suppression du poste de technicien à compter du 8 février 2022, fin du contrat en CDD chez ESD.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à l'unanimité autorise le Président à engager et à signer un avenant avec la société ESD pour la suppression du poste de technicien.

5. RALLIEMENT A LA PROCÉDURE DE RENÉGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION.

L'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 autorise les centres de gestion à souscrire pour le compte des collectivités qui le souhaitent un contrat d'assurance statutaire couvrant les risques financiers liés à l'absentéisme de leurs agents dans le cadre de leurs obligations législatives et réglementaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...). L'adhérent au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022 et compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, le Sirtom soumis à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances souhaite se rallier à la mise en concurrence par le CIG.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud-Francilien, à l'unanimité,

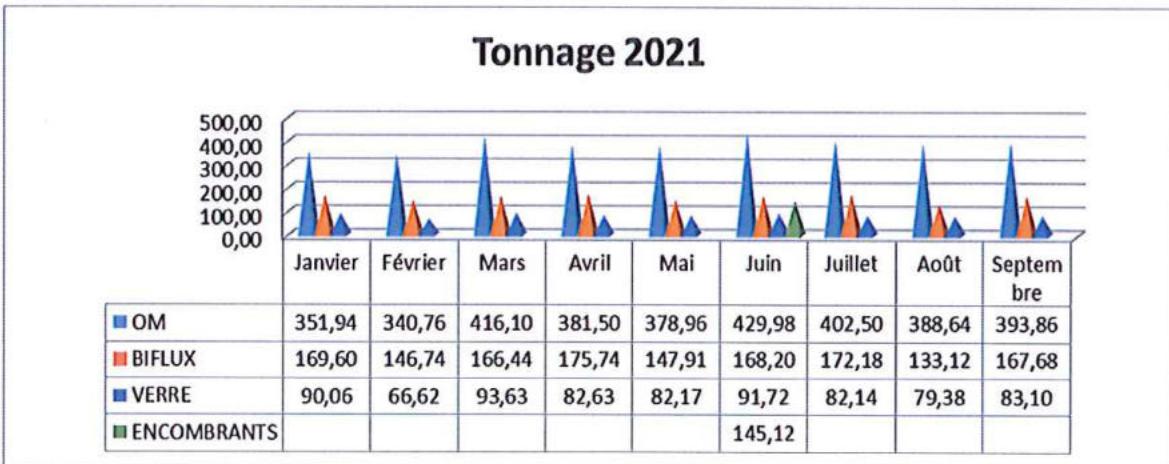
- décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
- prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2023.

6. DIVERS

- Point sur la collecte

Le Président a commenté les tonnages réalisés depuis le début de l'année ainsi que le comparatif 2020/2021 pour la même période, il est constaté une augmentation de tous les tonnages : + 2.69 % pour les OM, + 8.60 % pour le biflux, + 4.90 % pour le verre et + 6.40 % pour les encombrants (calculée sur la moyenne de l'année).

Q1+Q2+Q3	2020	2021
OM	3 393.50	3 484.24
BIFLUX	1 332.69	1 447.61
VERRE	716.20	751.45
ENCOMBRANTS	101.20	145.12
	272.80 /an soit une moyenne de 136.40	



- Retour des courriers « justificatif de la part variable ».

Les courriers adressés aux usagers concernant le justificatif de la part variable 2020, sont pour certains revenus au SIRTOM pour motif : Destinataire inconnu à l'adresse.

Ce justificatif émanant du logiciel de gestion de la TEOMi ne permet pas d'avoir une base informatique à jour en temps réel, malgré le fichier transmis par le centre des impôts fonciers chaque année.

Le Président a demandé aux délégués communaux la prise en charge de ces courriers pour actualisation et retransmission avant la fin de l'année à l'attention de Magali au SIRTOM.

- Présentation du candidat retenu pour le poste de technicien

Le nouveau technicien présenté par le Président prendra ses fonctions à compter du 9 février 2022. Dans le cadre d'une demande particulière, il est joignable au 06 09 04 84 86, toutefois, il est important d'en informer le SIRTOM pour le planning des interventions.

- SIREDOM : Information réseaux déchèteries :

Les derniers constats sur l'utilisation des usagers des déchèteries montrent une explosion des fréquentations, avec dès lors une estimation de + 33 €/habitant TTC à prévoir au BP 2022.

L'ordre du jour étant épousé, M. le Président lève la séance à 19 H 30.

Le Président, PASCAL SIMONNOT	Le Secrétaire, DANIEL PESCHEUX
